

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2017

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Hubert de BESOMBES, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT, Gaston DUCHATEAU.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Danielle PUISSANT (donne pouvoir à Christian NEVEU), Isabelle LENERAND (donne pouvoir à Laurent BILLARD).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2017

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2017. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote. Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Terrains Rue de la Trinité et rue d'Ivry :

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a souhaité acquérir deux parcelles de terrain :

- 513 m2 rue d'Ivry pour créer un chemin de tour de ville (entre la mare et le bois).
- 1000 m2 rue de la Trinité pour créer un bassin d'orage récoltant les eaux pluviales.

Les propriétaires de ces deux parcelles souhaitent en faire don à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les dons et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires pour acquérir ces dites parcelles.

3. Droit de préemption :

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour instaurer un droit de préemption sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, instaure à l'unanimité un droit de préemption.

4. Décision modificative reversement FPIC :

Monsieur le Maire informe que l'état a mis en place une dépense « Fond de péréquation intercommunal et communal » pour aider les communes les plus en difficulté. Il n'était pas prévu cette dépense de 3147€ lors du vote du budget en début d'année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 14 POUR et 1 abstention (Gaston DUCHATEAU), inscrit à l'article 739223 la somme de 3147€.

5. Décision modificative taxe d'habitation (reversement trop perçu) :

Monsieur le Maire informe que la commune a perçu 347€ de trop de taxe d'habitation. Il faut réaliser une décision modificative afin de rembourser cette somme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, inscrit à l'article 739221 la somme de 347€.

6. Les commissions.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les membres des diverses commissions.

- Commission TRAVAUX : Laurent BILLARD, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Philippe BOURGEOIS, Hubert DE BESOMBES, Patrick AFCHAIN.
- Commission Education Jeunesse : Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT.

- Commission Vie Associative : Laurent BILLARD, Ingrid BERBION, Philippe BOURGEOIS, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU.
- Commission Appels d'offre : Alain JOLIVOT, Danielle PUISSANT, Hubert DE BESOMBES, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Gaston DUCHATEAU.
- Commission Budget : tous les conseillers sauf Patrick AFCHAIN.
- Commission Communications : Alain JOLIVOT, Sylvie JULIE, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND.
- Commission Fêtes et Cérémonies : Lydia OEUVRARD, Alain JOLIVOT, Sylvie JULIE, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Philippe BOURGEOIS, Hubert DE BESOMBES.
- Commission Vie Culturelle : Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND.
- Commission Impôts directs : pas de changement.
- Commission de révision des listes électorales : pas de changement.
- CCAS : Christian NEVEU, Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT, Gaston DUCHATEAU.
- Les représentations :
 - Conseil d'école : Laurent BILLARD et Danielle PUISSANT.
 - CLSH : Lydia OEUVRARD et Laurent BILLARD
 - Communauté de communes des Sablons : Christian NEVEU et Lydia OEUVRARD.
 - SE60 : Christian NEVEU et Laurent BILLARD
 - SMOTHD : Laurent BILLARD

7. **Téléthon :**

Monsieur le Maire informe que la commission des fêtes organise un loto le samedi 18 novembre et des activités le samedi 3 décembre au bénéfice du Téléthon. Il est de coutume que la commune fasse un don de 1000€ au Téléthon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR et 1 CONTRE (Gaston DUCHATEAU) de faire un don de 1000€ au bénéfice du Téléthon.

QUESTIONS DIVERSES:

- A) **Monsieur le Maire** propose d'adopter l'article 115-3 du code de l'urbanisme qui permet à la commune de fixer un cadre réglementaire des divisions de propriétés. Chaque division devra faire l'objet d'une demande de division d'une propriété foncière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 13 POUR, 1 CONTRE (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) et 1 ABSTENTION (Gaston DUCHATEAU) d'adopter l'article 115-3.

B) **Rétrocession à l'OPAC de L'Oise des emprises acquises par l'EPFLO**

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

En vue de maîtriser le développement futur de la commune, le conseil municipal réuni en date du 10 juin 2013 a approuvé pour le compte de la commune l'acquisition par l'EPFLO d'une emprise foncière d'environ 3,5 hectares à détacher de la parcelle cadastrée ZB 258, propriété des conjoints JAFRENOU.

L'objectif était de permettre, en lien avec l'OPH OPAC de l'Oise, le développement d'un programme d'habitat mixte.

C'est dans ce contexte que l'OPAC de l'Oise a obtenu en date du 27 Aout 2015 le permis d'aménager relatif à ce programme dont la mise en œuvre a été retardé en raison d'un recours contre le Plan Local d'Urbanisme.

Il convient aujourd'hui d'autoriser l'EPFLO à :

Consentir un Bail emphytéotique l'OPH OPAC de l'Oise sur 3 emprise d'une superficie globale d'environ 5943 m² (cf plan ci annexé – Lots A-B-C) en vue de permettre l'édification d'un programme de 28 logements (7 PLAI – 13 PLUS – 8 PLS) répartis de la façon suivante :

- LOT A : 3 collectifs de 14 logements (de type T2 et T3),
- LOT B : 5 logements individuels (de type T3, spécifiquement adaptés aux personnes âgées),
- LOT C : 9 maisons individuelles (de type T4 et T5).
-

Rétrocéder à l'OPH OPAC de l'Oise, le reste de l'emprise (environ 29 057 m² cadastrée ZB n°318) à son coût brut d'acquisition en vue d'y aménager 41 lots à bâtir destinés à de l'accession.

Transférer par avenant à l'OPH OPAC, le bénéfice de la convention de portage CA EPFLO 2013/27-7/C92, conclue avec la commune le 14 Aout 2013

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver ces interventions de l'EPFLO et d'autoriser Monsieur le Maire à Signer l'avenant valant transfert de la convention de portage

Après entendu l'exposé de Mr le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser Mr le Maire à signer avec l'EPFLO, ces différentes opérations

C) **Réveillon de la Saint Sylvestre :**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- 70€ pour les habitants de Villeneuve les Sablons.
- 90€ pour les invités des habitants de Villeneuve les Sablons.
- 110€ pour les autres personnes.

Alain JOLIVOT propose de limiter le nombre d'invités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 10 POUR, 1 CONTRE (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) et 4 ABSTENTIONS (Ingrid BERBION, Patrick AFCHAIN, Suzette SAUVEGRAIN, Gaston DUCHATEAU) de fixer les tarifs suivants :

- 70€ pour les habitants de Villeneuve les Sablons.
- 90€ pour les invités des habitants de Villeneuve les Sablons. Le nombre d'invités par famille habitant de Villeneuve les Sablons est limité à 4.
- 110€ pour les autres personnes.

D) Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de sécurisation de la rue du Stade et de l'intersection Grande Rue et Rue de la Gloriette vont débuter dans quelques semaines. En effet la commune a fixé les budgets des travaux grâce notamment aux accords de subventions sollicitées par le Conseil Départemental de l'Oise.

E) **Laurent BILLARD** informe le conseil que la salle du rez-de-chaussée à droite en entrant de la maison des associations sera rénovée en début d'année 2018. Pendant les travaux, les associations sont invitées à se rapprocher de Laurent BILLARD pour trouver ensemble des lieux de remplacement afin qu'elles puissent continuer leurs activités.

F) **Gaston DUCHATEAU** demande pourquoi la sortie à la mer prévue en aout a été annulée. Lydia OEUVRARD adjointe chargée des manifestations répond que cette sortie a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

G) **Suzette SAUVEGRAIN** demande qu'un affichage est obligatoire pour tout type de travaux.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux nécessitant un permis de construire ont l'obligation d'un affichage.

H) **Corinne ANDRÉ-BAUCHET** demande si les compteurs devant une sortie de garage rue de la Gloriette seront déplacés.

Monsieur le Maire lui répond que les propriétaires se sont engagés à déplacer les dits compteurs.

I) **Philippe ATTAGNANT** demande si tous les conseillers peuvent avoir les comptes-rendus des diverses commissions.

Monsieur le Maire n'est pas opposé mais toutes les commissions ne réalisent pas de compte-rendu.

J) **Gaston DUCHATEAU** demande pourquoi il n'y a toujours pas de téléphone à la maison des associations alors que ce sujet a déjà été évoqué en mai 2017.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a quelques soucis avec le fournisseur pour obtenir cette ligne.

K) **Gaston DUCHATEAU** demande que le matériel de l'association des Fleurs des Champs saisi par la commune soit restitué et que les activités de cette association puissent reprendre leur cours normal tels qu'elles étaient au premier septembre dernier.

Monsieur le Maire lui répond que le fonctionnement de la maison des associations a été modifié, qu'une réunion avec les Présidents a été réalisée pour présenter ce nouveau fonctionnement mi-septembre et qu'un nouveau règlement intérieur a été adopté lors de la dernière réunion de la commission Association.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déjà répondu à ces demandes par courrier électronique. Monsieur le Maire n'accède pas à la demande de Gaston DUCHATEAU concernant le retour au fonctionnement antérieur. Le nouveau règlement intérieur sera affiché prochainement à la maison des associations et envoyé par courrier électronique aux associations.

L) **Patrick AFCHAIN** demande si la commune peut signer une délégation de service public avec un prestataire afin de faire enlever les véhicules « épaves ».

Monsieur le Maire va de renseigner auprès de la mairie de Méru qui a contracté ce type de prestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.

A Villeneuve les Sablons, le 3 novembre 2017

Le Maire,

C. NEVEU

